

**Tableau résumé d'informations administratives et économiques
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) – Productions animales
Veaux de grain (VGR)**

Période d'assurance : du 1^{er} janvier au 31 décembre

Poids de vente : (kg carcasse/veau)

- 2020 : 170,23
- 2021 : 173,46

Calendrier de paiement :

- juillet : 50 %
- décembre : 75 %
- 30 avril : paiement final

Année d'assurance		2020 (Final)		2021 (Finale)	
Revenu stabilisé	\$/veau	941,96		1 045,88	
	\$/100 kg carcasse	563,04		625,15	
Revenu stabilisé ajusté (Agri-investissement) ¹	\$/veau	934,53		1 038,84	
	\$/100 kg carcasse	558,60		620,94	
Prix du marché	\$/veau	856,41		909,15	
	\$/100 kg carcasse	511,90		543,42	
Compensation totale	\$/veau	78,12		129,69	
	\$/100 kg carcasse	46,69		77,52	
1 ^{re} avance	\$/veau	Juillet 2020	27,62	Mai 2021	107,74
2 ^e avance	\$/veau	Déc. 2020	8,28	Déc. 2021	19,39
Paiement final	\$/veau	Avril 2021	42,22	Avril 2022	2,56
Total versé à ce jour	\$/veau		78,12		129,69
Compensation résiduelle	\$/veau		0,00		0,00
Contribution totale ASRA	\$/veau		5,01		29,33
1 ^{re} retenue	\$/veau	Juillet 2020	3,86	Mai 2021	27,33
2 ^e retenue	\$/veau	Déc. 2020	1,15	Déc. 2021	2,00
Contribution acquittée à ce jour	\$/veau		5,01		29,33
Contribution résiduelle	\$/veau		0,00		0,00
Nombre d'adhérents		78		74	
Unités compensables	veaux	74 609		72 800	
Unités cotisables	veaux	74 609		72 800	

Remarques

- Les montants de compensation calculés dans le cadre du programme complémentaire ASRA doivent être diminués des montants octroyés individuellement en vertu du programme Agri-stabilité.
- La Financière agricole du Québec décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces prévisions.

Mise à jour des prévisions de compensation : 12 avril 2022

Direction principale du développement des programmes en assurance

¹ Le revenu stabilisé est ajusté à la baisse pour tenir compte de l'intervention d'autres programmes. Toutefois, les taux de contribution sont réduits du tiers des montants correspondant à ces ajustements. L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable aux programmes Agri-investissement.